

Par e-mail: konsultationen@bav.admin.ch

Berne, 7 juillet 2023

Consultation : Ordonnance sur la coordination des transports en vue de la maîtrise des situations exceptionnelles (OCTSE)

Madame, Monsieur,

Vous avez invité notre parti à prendre position sur le projet de consultation visé en titre. Nous vous remercions de nous offrir l'opportunité de nous exprimer à ce sujet.

L'objet soumis à consultation présente la nouvelle ordonnance sur la coordination des transports en vue de la maîtrise des situations exceptionnelles (OCTSE). Elle est le fruit de la fusion entre l'ordonnance sur la coordination des transports dans l'éventualité d'événements (OCTE) et de l'ordonnance sur les transports prioritaires dans des situations exceptionnelles (OTPE) et inclut, entre autres nouveautés, la clarification de différentes dispositions touchant notamment à des questions juridiques, à la demande de dérogations aux prescriptions légales ainsi que l'application de mesures. Ce projet est en partie inspiré par les principales conclusions tirées de la pandémie de Covid-19 et d'une potentielle pénurie d'électricité.

Le Centre salue la consolidation des dispositions en cas de situation d'exception pour le domaine des transports

La situation inédite imposée par la pandémie de Covid-19 a contraint notre pays à procéder à de nombreuses prises de conscience. Parmi elles se trouve l'importance de préparer au mieux nos infrastructures ainsi que toutes les personnes et organisations impliquées face aux situations exceptionnelles. Les graves événements récents, à l'instar de la pandémie mais également du retour de la guerre en Europe, soulignent qu'il convient de se préparer même à l'improbable. Face à ce constat, le Centre estime qu'il est indispensable de mettre à profit les enseignements tirés de la pandémie de Covid-19. Notre parti attend en particulier des acteurs et actrices en charge d'infrastructures critiques qu'ils prennent leurs responsabilités dans la perspective éventuelle d'une nouvelle situation d'exception. Pour ce faire, il est essentiel d'œuvrer en amont à renforcer la capacité de réaction et de gestion de notre pays. C'est pourquoi, le Centre salue les travaux menés par le DETEC afin de consolider la préparation et maîtrise de ce genre de situation dans le domaine des transports. La fusion des ordonnances OCTE et OTPE semble indiquée. Réunies au sein de l'OCTSE, les dispositions gagnent en clarté. Cette ordonnance est par ailleurs complétée par diverses précisions portant entre autres sur la coordination avec les services étrangers dans le domaine du transport transfrontalier ou encore sur des questions juridiques et l'élaboration de conditions cadres. Finalement, la pandémie de Covid-19 a également mis en exergue le haut degré de globalisation qui caractérise notre société dépendant grandement des flux internationaux pour assurer son approvisionnement économique. Ainsi, l'absence de mention du fret routier professionnel et du transport aérien dans les ordonnances actuelles est une lacune qu'il faut effectivement combler afin d'obtenir un aperçu aussi exhaustif que possible des entreprises de transports pertinentes en cas de situation d'exception.

Nous vous remercions de nous avoir donné la possibilité de prendre position et vous prions d'agréer, Madame, Monsieur, nos salutations les meilleures,

Allianza
dal Center)

Alleanza
del Centro)

Le
Centre)

Die
Mitte)

Le Centre

Sig. Gerhard Pfister
Président Le Centre Suisse

Sig. Gianna Luzio
Secrétaire générale Le Centre Suisse